

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à notre concept d'information active, nous vous communiquons spontanément ci-après des informations sur les activités d'intérêt général de la Municipalité.

## Nouvelles des préavis votés

### PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION (PGA)

Suite à la décision du Conseil communal d'octroyer un crédit de CHF 310'000.00 pour la révision du Plan général d'affectation (PGA), la Municipalité a décidé d'adjuger le mandat pour la révision du PGA au groupement composé des Bureaux Urbaplan S.A., Tribu Architecture Sàrl et Christe et Gygax Ingénieurs Conseils S.A., pour CHF 194'000.00.

### CARREFOUR AV. MARCELIN - J.-J. CART

La Municipalité a adjugé l'étude de réalisation des travaux de réfection et de renforcement des infrastructures, de réaménagement de la chaussée aux avenues Marcelin et Jean-Jacques-Cart, de mise en séparatif du chemin de Beausobre et de construction d'un giratoire au carrefour des avenues de Marcelin et Jean-Jacques-Cart au Bureau Gérard Chevalier S.A. pour CHF 116'174.00.

### PPA EN BONJEAN – AVENUE IGNACE-PADEREWSKI

Dans le cadre de la réalisation du PPA En Bonjean et du giratoire du Petit-Bois, il est prévu de poser une couche de roulement en béton bitumineux phono-absorbant de dernière génération, depuis le giratoire de Bonjean en direction de Saint-Prex. De plus, un premier tronçon en phono-absorbant a été réalisé en 2009 sur l'avenue Ignace-Paderewski en direction du centre-ville. Or, ce dernier a été endommagé par les véhicules chaînés, qu'il s'agit, dès lors, de le remplacer par la nouvelle génération de revêtement phono-absorbant plus résistante. L'entreprise de génie civil, qui avait réalisé ces travaux, s'engage à prendre à sa charge les 2/3 du coût des travaux de remplacement de la couche d'usure posée à l'époque. A cette occasion, la bande cyclable entre

les giratoires de Bonjean et du Petit-Bois sera réalisée avec un revêtement de couleur beige. A noter que le tronçon de route entre le giratoire du Petit-Bois et la limite communale sera réfectionné lorsque les bâtiments sur la parcelle communale seront construits.

La Municipalité a décidé d'adjuger ces travaux à l'Entreprises Colas Suisse S.A. à Crissier, la part de Morges s'élevant à CHF 104'345.00 sur un coût global des travaux de CHF 257'937.00

## Quoi de neuf?

### ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES EN FORMATION (ALJF) – J.-J. CART N° 2

Rappelons que l'appartement du rez-de-chaussée de l'immeuble communal avenue Jean-Jacques-Cart N° 2 a été mis à disposition de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) par convention de prêt à usage du 22 août 2011, convention stipulant notamment que l'entretien et le maintien des locaux doivent être assurés par l'ALJF.

Or, suite à de travaux conséquents devant être entrepris dans cet appartement, l'ALJF a rencontré une délégation municipale. Compte tenu de l'importance des travaux, l'ALJF a souhaité obtenir une garantie permettant d'amortir les dépenses de mise en conformité par la mise à disposition de ce logement pour une durée de cinq ans, modifiant ainsi l'article 8 de la convention de prêt à usage, la Municipalité a décidé que cette garantie pourrait être accordée du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 août 2018, renouvelable par la suite de 3 mois en 3 mois dès l'échéance du 31 août 2018.

### COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU VIGNOLE COMMUNAL

Suite à la mise en œuvre du préavis N° 40/10.12, le vignoble communal exerce désormais son activité en tant qu'entité indépendante, sous la raison sociale «Domaine de la Ville de Morges Sàrl», dirigé par un gérant professionnel. Pour assurer le suivi politique et une gestion des engagements financiers adéquate, la Municipalité a souhaité former une commission consultative.

Cette dernière a pour but d'aider la Municipalité et le gérant de la Sàrl dans le suivi des affaires du vignoble communal et de partager les idées concernant l'exploitation, le développement, les stratégies et les projets de celui-ci.

La Municipalité a validé la composition de la Commission d'accompagnement du vignoble communal et désigné ses membres :

- M. Jean Lauber, à Allaman, courtier en vin;
- M. Alexandre Truffer, à Lausanne, journaliste spécialisé en vin;
- M. Michel Horwarth, à Cully, expert indépendant de la communication;
- M. Peter Meyer, indépendant à Morges;
- M. Denis Pittet, municipal;
- Mme Gerlinde Stenghele, cheffe de service.

## CYBERFORUM

Le Cyberforum a obtenu le renouvellement de la certification Eduqua pour une durée de 3 ans, certification nécessaire à l'obtention de la subvention du Service de l'emploi du Canton de Vaud.

## PLANS PARTIELS D'AFFECTATION

### PPA Les Fonderies

La Municipalité informe que le plan partiel d'affectation (PPA) «Les Fonderies», adopté par le Conseil communal le 17 avril 2013, a été approuvé par le Département de l'intérieur le 11 septembre 2013 et que la décision du Conseil communal du 17 avril 2013 est susceptible d'un référendum dans les 30 jours, soit du 20 septembre au 20 octobre 2013.

## Calendrier des manifestations

### SALON D'ANTIQUITÉS ET BROCANTE DE MORGES

Le Salon d'Antiquités et Brocante de Morges aura lieu du jeudi 10 au dimanche 13 octobre au Parc des Sports.

Quelque 110 marchands, venus de toute la Suisse, y exposeront leurs dernières découvertes.

Possibilité de restauration sur place.

## DISTINCTION CULTURELLE



• Sylviane Friederich

La Municipalité, dans sa séance du 10 juin 2013, a décidé, sur proposition de la Commission consultative des affaires culturelles, d'honorer Madame Sylviane Friederich.

Par cet acte, la Municipalité souhaite lui témoigner sa reconnaissance pour son engagement à faire rayonner le livre, la littérature et la culture à Morges et au-delà. La cérémonie aura lieu le samedi 9 novembre à 11 h au Théâtre Trois P'tits Tours.

Le Conseil communal est cordialement invité à assister à la cérémonie ainsi qu'à l'apéritif qui suivra.

## MARCHÉ COUVERT DE NOËL

Cette année, le marché couvert de Noël aura lieu du mercredi 4 au dimanche 8 décembre aux Halles CFF où près de 2'000 personnes sont attendues.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2013

le syndic

Vincent Jaques

le secrétaire

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 2 octobre 2013

### REDACTION & CONTACT

Municipalité  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, CP 272  
1110 Morges 1

Tel. +41 21 804 96 40  
Fax +41 21 804 96 45  
email [municipalite@morges.ch](mailto:municipalite@morges.ch)